

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 14 avril 2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 17

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 18

1 pouvoir : Mr. FRIZOT Bernard donne pouvoir à Mr BENIGNAUD Patrick

Date de la convocation : 6 avril 2017

Date de l'affichage : 6 avril 2017

L'An deux mil dix-sept et le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le six avril deux mil dix-sept.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, BENIGNAUD Patrick, MORIN Daniel, GILLARDIN Jean-Michel, VIZIER Jérôme, BERNON Gérard, FAVARETTO Alain, CHARPENTIER Jean-Marie, Mmes BERGER Christine, RABOUTOT Odile, ROBOTA Colette, GUYOT Marie-Louise, DUPONT Sandra, MARECHAL Marie-Noëlle, PRIEUR Carole, VALLA Marie-Paule, LAVOCAT Hélène.

Excusé : Mr. FRIZOT Bernard

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, attribue les subventions pour l'année 2017 aux associations.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le Compte Administratif 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le Compte Administratif 2016 présente :

Investissement :

Déficit 2016 :..... 1 588, 52

Déficit N-1 : 29 495, 25

Déficit : 31 083, 77

Fonctionnement :

Excédent 2016 :..... 25 051, 10

Excédent N-1 :..... 4 110, 41

Excédent :..... 29 161, 51

Au 001 :..... 31 083, 77

Au 1068 :..... 29 161, 51

Au 002..... 0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget assainissement.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 14 mars 2017.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Budget Primitif 2017 de la Commune. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 1 239 488,97 euros
- Section d'investissement : 461 690,76 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Budget Primitif 2017 Assainissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 154 239, 87 euros
- Section d'investissement : 129 114, 78 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 LOTISSEMENT LA GARENNE

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Budget Primitif 2017 Lotissement la Garenne. Il est voté en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Dépenses de la Section de fonctionnement : 128 260, 00 euros
- Recettes de la Section de fonctionnement : 188 727, 00 euros
- Dépenses de la Section d'investissement : 73 444, 00 euros
- Recettes de la Section d'investissement : 73 444, 00 euros

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET CCAS

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au Budget CCAS d'un montant de 5 586, 63 euros, qui sera imputée à l'article 657362 de la section de fonctionnement, en dépenses.

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au Budget Assainissement d'un montant de 45 791, 87 euros, qui sera imputée à l'article 657364 de la section de fonctionnement, en dépenses.

VENTE DE TERRAIN A LA SARL CHAMPOUX ENERGIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL CHAMPOUX ENERGIE ayant pour gérant Monsieur Louis Alexandre GRANGÉ, souhaite acheter un terrain dans la zone industrielle de la Noire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- De vendre à la Société SARL CHAMPOUX ENERGIE, domiciliée à « Champoux » 71320 CUZY, les parcelles :
AO 559, AO 560, AO 561, AO 562, AO 563, AO 564, AO 565, AO 566, AO 567,
AO 568, AO 569 d'une superficie totale de 2 519 m².
- Fixe le prix du m² à 0.61 euros,
- Laisse à la charge de l'acquéreur les frais de notaire,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des documents relatifs à cette vente.

Cette délibération annule et remplace la délibération prise

lors de la réunion du 17 janvier 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOGNON Alain présente les taux votés TEOM 2017 du secteur Sictom Nord-Allier et qui seront appliqués aux Communes. On constate qu'il est en augmentation pour chacune.

La Communauté de Communes a réuni tous les Maires afin que chacun émette des propositions de projets sur les 3 ans à venir. Monsieur LOGNON Alain a constaté qu'il faut faire évoluer le mode de garde des enfants de 0 à 3 ans. La Commune de Beaulon pourrait proposer comme projet communautaire ou autres, la construction d'une crèche. Il rappelle qu'aucun projet communautaire n'a été réalisé sur la commune.

Allier Habitat a rendu visite à Monsieur le Maire afin de déterminer les emplacements favorables à la construction de foyers logements pour personnes âgées. Plusieurs terrains ont été identifiés.

Monsieur LOGNON Alain indique qu'il va falloir prévoir de réaliser un relevé de concessions au cimetière car de nombreuses et anciennes tombes sont abandonnées.

Monsieur LOGNON Alain informe que le Service des Domaines s'est déplacé afin d'estimer la valeur des bâtiments de la boulangerie Claire. Il nous fera parvenir dans les jours prochains son estimation. Des candidats pour sa reprise se sont positionnés à condition que des travaux de mise aux normes soient réalisés.

Monsieur LOGNON Alain informe que finalement il n'y aura pas besoin de puits de relevage dans le cadre de l'assainissement du lotissement privé car il pourra être raccordé à un branchement tout-à-l'égout en attente route de Bourbon-Lancy.

Madame GUYOT Marie-Louise informe qu'un bateau est délaissé à la Halte Nautique.

Monsieur LOGNON Alain annonce que le projet d'achat d'un désherbeur thermique est abandonné car les essais de démonstration n'ont pas convaincu.

Monsieur LOGNON Alain informe que dans le cadre du programme de travaux « achat de matériels 2017 », il est prévu de changer les tables de l'ancienne cantine, d'acheter un nouvel ordinateur pour la mairie ainsi qu'un bureau complémentaire, des chaises pour la nouvelle salle de mariage, des tables et des chaises pour l'école de l'engivière ainsi que des jeux pour l'extérieur. Il indique également que 2,5 km de fossés seront refaits de Saint-Paul à la Bessaie ainsi que les aqueducs.

Madame GUYOT Marie-Louise rappelle que de nombreux vols sont toujours perpétrés au cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50 minutes.